

Liste des associations, organismes et fondations habilités à prendre part au débat sur l'environnement au sein des instances consultatives départementales ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable mentionnées à l'article 3 du décret n°2011-833 du 12 juillet 2011.

Mise à jour: 6 mai 2020

Dénomination	Siège social	Date de l'habilitation	Date de renouvellement de l'habilitation
Groupes Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)	48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT	9 novembre 2012	AP du 26/07/2017 (effet au 9 novembre 2017)
Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)	48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT	9 novembre 2012	AP du 04/10/2017 (effet au 9 novembre 2017)
Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres (FDC)	7 route de Champicard 79260 LA CRECHE	13 décembre 2012	AP du 04/10/2017 (effet au 13 décembre 2017)
Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'Eau et de son Environnement (APIEEE)	Mairie de Chizé 79170 CHIZE	4 février 2015	AP du 19/12/2019 (effet au 4 février 2020)
Sèvre Environnement (SE)	Le Vieux Deffend 79140 MONTRAVERS	26 mars 2015	AP du 19/12/2019 (effet au 26 mars 2020)
Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)	33 rue de Galuchet BP 88301 79043 NIORT Cedex 09	5 mai 2020	
Coordination pour la Défense du Marais Poitevin (CDMP)	Maison de la Vie associative 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT	16 juin 2015 (habilitation régionale)	AP du 24/03/2020 (effet au 17 juin 2020)